



DELIBERATION N° 2023-25

(annule et remplace la délibération 2023-22)

Objet : Décision modificative n°2 au budget 2023

Le 28 septembre 2023 à 10h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE
Date de convocation : 18/09/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Pierre AUVOLAT, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Guillaume DESCAVE, Christian GILGENKRANTZ, Fabrice DEJOUX, Jean LABOURET (suppléant), Gérard SIMOND (suppléant).

Absents excusés : Thierry GIMENEZ, Jérémie LACROIX, Colette LEBEAU, Jean FARIZY, Sylviane TERNISIEN.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

M. le Président présente une proposition de décision modificative au budget 2023.

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant dispositions budgétaires générales, et précisant notamment les modalités d'adoption des décisions modificatives,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Accepte la décision modificative n°2 au budget 2023, telle qu'elle figure ci-après :

N°Cptes	DESIGNATION	BP2021	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chap 042	Opérations d'ordre					
6811	Dotations aux amortissements	297 135,28 €		15 467,00 €		
777	Quote part subventions d'investissement	208 969,11 €				15 467,00 €
TOTAL				0,00 €	15 467,00 €	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chap 040	Opérations d'ordre					
13911	Etat et établissements nationaux	55 288,99 €		14 960,00 €		
13912	Régions	36 995,96 €		350,00 €		
13913	Départements	9 982,02 €		157,00 €		
28031	Frais d'études	4 527,00 €				6 000,00 €
281538	Autres réseaux	13 159,02 €				3 000,00 €
28158	Autres install., matériel et outillage techniques	19 323,10 €				5 000,00 €
28181	Install. Générales, agencement & aménagement	239 900,97 €				667,00 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 203,04 €				800,00 €
TOTAL				0,00 €	15 467,00 €	0,00 €

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **28 SEP. 2023**
Publié le : **28 SEP. 2023**

Fait à Pouilly/Charlieu, le 28/09/2023

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Pierre AUVOLAT

